

# **Proposition de décret visant à lutter contre le rejet et le harcèlement dans les écoles de la FWB.**

Ecole communale de Masnuy-Saint-Jean

## **Développements – Exposé des motifs**

Après évocation des problèmes rencontrés dans le cadre scolaire, les élèves ont souvent mis en avant les problèmes de disputes, de rejets et de harcèlements.

Les élèves ont réfléchi aux solutions possibles pour améliorer le climat en classe et au sein de l'école.

C'est en effet, grâce à une ambiance détendue, positive, optimale que les compétences scolaires peuvent être favorisées et permettent aux élèves de s'épanouir.

Les solutions trouvées ensemble permettraient d'éviter toutes situations de rejet ultérieures via la mise en oeuvre des propositions suggérées.

## **Voici les propositions apportées par notre classe susceptibles d'améliorer les situations de rejets et de harcèlements.**

- Créer une zone de neutralité émotionnelle afin de permettre aux élèves «en tempête » de se calmer.
- Organiser des cercles de paroles permettant d'établir un bilan « émotif » de la semaine.
- Mise en oeuvre de sanctions selon la gravité et les préjudices causés lors des situations de rejet et de harcèlement.
- Assurer des tours de rôle lors de récréations afin que personne ne soit mis de côté durant les temps de pauses et les repas.
- Mise en place de discussion avec son « MAX » afin d'exposer des situations apparentées au rejet et au harcèlement.
- Système de « boîtes aux lettres » en classe et dans l'école afin de préserver l'anonymat des élèves hésitants à dénoncer une situation de rejet, de dispute ou de harcèlement.

Mettant ces différents points en place, l'école deviendrait un terrain d'échange et d'épanouissement plus chaleureux.

### **Proposition de décret :**

## **Lutte contre le rejet et le harcèlement à l'école.**

### **Article 1 – Définition**

Le rejet est l'action de rejeter --> repousser, refuser:rejeter un avis, une personne<sup>1</sup>.

Le harcèlement est un agissement malveillant à l'égard d'un subordonné ou d'un collègue en vue de dégrader ses conditions de travail.

Harcéler est soumettre à des attaques répétées, importuner par les demandes ou des critiques continuelles<sup>2</sup>.

### **Article 2 – Champ d'application**

Le décret est applicable dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie Bruxelles.

### **Article 3 - Propositions**

Après discussion et vote selon l'importance de ce qui pourrait être mis en place, voici les différentes propositions retenues.

- 3.1. Créer une zone de neutralité. Inviter l'élève en « conflit » à retrouver son « calme » dans un endroit dit « neutre » en lui permettant d'avoir une occupation qui le détend : un livre, un puzzle, un mandala, ...
- 3.2. Organiser des cercles de paroles au sein de la classe : une fois par semaine, on débrieife sur les éventuelles difficultés rencontrées par les acteurs de la classe, on procède à des mises au point, des prises de décisions afin d'éviter qu'un conflit s'envenime.
- 3.3. Mise en place de tours de rôle lors des récréations. Deux élèves par classe de 6ème, sont désignés par récréation pour assurer le bien-être des autres élèves (surtout les petits) durant la récréation. Ils se responsabilisent donc en tant que futur citoyen du monde.
- 3.4. Système de boîte aux lettres doubles. Une en classe permettant aux élèves d'évoquer des situations sans devoir signifier son identité. L'anonymat permettra aux plus timides de s'exprimer et garantira leur sécurité affective. Une autre dans l'école, qui servira à régler les soucis d'élèves n'appartenant pas au même groupe

classe. Une réunion mensuelle de toute l'école permet de garantir une ambiance optimale dans l'école.

#### **Article 4 – Organisation de la campagne de prévention.**

- 4.1. Assister au spectacle « Chut au silence » du théâtre du Copion suivie d'un débriefing en classe.
- 4.2. Recevoir en classe un agent « MEGA » (Mon Engagement pour Garantir l'Avenir) afin de prévoir les différentes « nouveautés » qui attendent les élèves de 6ème lors du passage en enseignement secondaire.
- 4.3. Dans le cadre du cour de citoyenneté, évoquer les différents sujets tels que les disputes, le rejet et le harcèlement.
- 4.4. Inviter les élèves à évoquer leurs soucis auprès des adultes qui en sont responsables : parents, éducateurs, professeurs, direction d'école...

#### **Article 5 – Entrée en vigueur**

L'entrée en vigueur du présent décret est fixée au 1 septembre 2023.

<sup>1</sup> « Dictionnaire Poche Larousse 2023 » Larousse Paris, 2022  
« Dictionnaire Poche Larousse 2023 » Larousse Paris, 2022